



Présidence de la république

République de Guinée

CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

Travail – Justice - Solidarité

DECRET D/ N° ²¹⁹...../ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009

PORTANT NOMINATION D'UN MINISTRE, EN
REMPLACEMENT DU MINISTRE CHARGE DE LA
COMMUNICATION A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
DEMISSIONNAIRE.

Le Président de la République Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement

Vu le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le développement, suspension de la constitution et dissolution du gouvernement.

Vu le décret N°001/CNDD/PRG/SGG/2009 du 14 janvier 2009 portant nomination des membres du gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} / Monsieur **Idrissa CHRIF** précédemment conseiller spécial à la Présidence de la République est nommé cumulativement conseiller spécial et Ministre chargé de la communication à la Présidence de la république et au ministre à la Présidence chargé de la Défense Nationale en remplacement de **Tibou CAMARA** démissionnaire.

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes disposition antérieures contraire, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

105 NOV. 2009
Conakry, le Novembre 2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la république, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la Démocratie
Et le Développement, Commandant en Chef des
Forces Armées.